
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.20PR
concernant
le budget pour l'année 2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 4, 9 et 23 novembre 2020 pour l'étude du budget 2021.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO, Messieurs Jean-Claude DYENS, Laurent ROQUIER, Stéphane BALET excusé le 4 novembre 2020, Pierre HUNKELER, Roland VILLARD, excusé le 4 novembre 2020, et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée le 4 novembre 2020 de M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances, le 9 novembre 2020 de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

Généralités sur le budget

En préambule, la Commission des finances relève que l'établissement du budget 2021 pour la Ville par la Municipalité est un exercice compliqué vu la situation sanitaire actuelle et la difficulté de prévoir son évolution. Il est donc difficile d'extrapoler des prévisions futures tant au niveau des charges que des recettes. La COFI remercie la Municipalité et le Service des finances pour le sérieux avec lequel le budget a été établi dans ces conditions.

Par ailleurs, la COFI a bien entendu la position de la Municipalité au sujet des possibilités de venir en aide aux divers acteurs économiques yverdonnois qui ne remplissent pas les critères de soutien via des mesures fédérales ou cantonales par un crédit d'investissement urgent et non pas au travers du budget de fonctionnement.

Le déficit budgété de l'ordre de CHF 3.53 millions est en augmentation en regard des années précédentes. Toutefois, il y a lieu de garder à l'esprit que ce déficit contenu est dû pour une grande partie par une vente de biens communaux non essentiels au fonctionnement de la Ville. Pour les prévisions futures, la Municipalité devra étudier la recherche de nouvelles recettes coordonnée avec une maîtrise très rigoureuse des dépenses afin de présenter un budget plus ou moins équilibré, ceci notamment en lien avec les conséquences de la crise Covid-19.

Le budget 2021, prend en considération divers points :

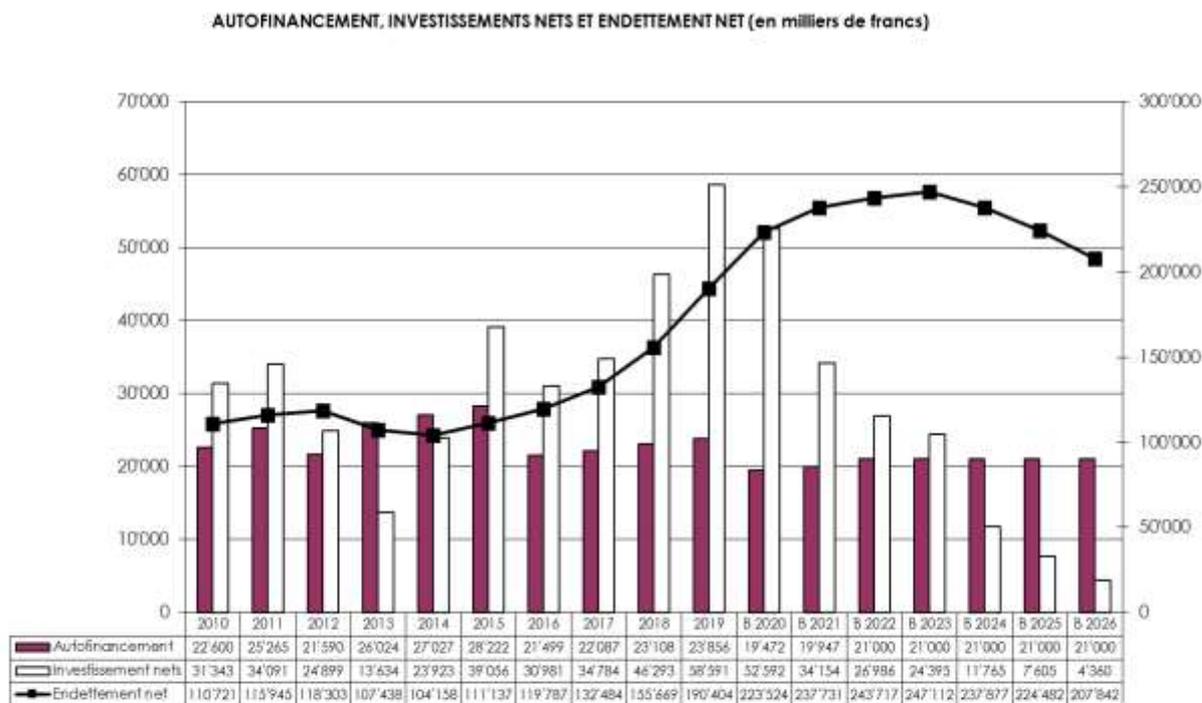
- Augmentation des amortissements liés aux récents investissements votés par notre Conseil au cours de ces dernières années.

- Augmentation de l'effectif du personnel (8.7 ETP) et nombre d'apprentis (11) ainsi qu'une adaptation salariale pour le personnel des devoirs accompagnés et activités durant les vacances scolaires.
- Hausse du prix de l'énergie sur CAD pour les installations collectives de KCHF 320'.
- Augmentation des émoluments du contrôle des habitants.
- Augmentation des tarifs de ports pour les taxes d'amarrage et d'hivernage.
- Hausse de 15 cts/m³ du prix de vente de l'eau.
- Relèvement du prix de l'énergie sur l'électricité.
- Revenus extraordinaires suite à une écriture transitoire de 1/3 du produit de la vente des terrains à Verdun dans l'attente de l'encaissement final.

Comme déjà relevé dans le budget 2020, les importants investissements consentis par la Ville d'Yverdon-les-Bains au cours de ces dernières années se font ressentir au niveau du budget 2021 avec des amortissements à hauteur de CHF 23.35 mios.

Un élément toujours inquiétant, mais qui reste sous contrôle, est l'évolution du compte de fonctionnement. L'écart entre la courbe des charges et celle des revenus est dans la même lignée que celui de 2020 ce qui signifie pour le moment que la Commune est en mesure d'assumer les charges du ménage communal. Tout élément extraordinaire notamment lié à la crise du Covid-19 tant au niveau des recettes (non perçues) ou des charges (non prévues) pourrait réduire encore cet écart poussant à l'extrême la Ville à emprunter pour financer ses besoins courants, une situation qui doit évidemment à tout prix être évitée.

Le tableau qui suit montre l'évolution de la situation financière, avec la courbe de la dette qui augmente presque de façon exponentielle jusqu'en 2021 puis se stabilise dès 2023 avec un taux d'autofinancement positif dès 2024.



Élément positif à relever, malgré un taux d'endettement de l'ordre de CHF 285 mios, le taux moyen d'intérêts se monte à 1,4 % assuré pour les 8 prochaines années en regard d'une moyenne cantonale de 1.7 %.

Quant au degré d'autofinancement, il passera de 35.4 % en 2020 et à 58.4 % en 2021, ceci principalement en raison d'une baisse du montant des investissements à CHF 34 mios sur 2021, portant la marge d'autofinancement à CHF 20 mios.

Dépenses et recettes par dicastères

Administration générale

101 Municipalité

3001.00 Traitements des autorités

Indemnités versées jusqu'en 2022.

3528.01 Promotion économique

Comprend des contributions à Y-Parc KCHF 54', au PST KCHF 254' ainsi que les cotisations à l'ADNV KCHF 311'.

3653.00 Aides, subventions cultures, loisirs

Principaux postes Abbaye d'Yverdon KCHF 54', Le Gîte du Passant KCHF 33', CDNV KCHF 38', Pro Natura Champ-Pittet KCHF 12', USLY KCHF 16'.

110 Secrétariat général

3012.00 Salaires personnel auxiliaire

L'augmentation correspond principalement à l'engagement de nouveaux apprentis.

113 Communication

Les salaires de la cellule communication sont rattachés directement au secrétariat général (compte 110.3011.00)

130 Ressources humaines

3093.00 Santé et sécurité au travail

L'intégralité du coût du vaccin est remboursée aux collaborateurs communaux (1^{ère} fois).

131 Office du personnel/assurances

3011.10 Primes fidélité employés

Concerne 61 jubilaires en 2021 vs 32 jubilaires en 2020

427 Bureau AggloY

La COFI se pose la question du rapport entre les dépenses (en augmentation) et les services attendus ? Quel est le niveau de collaboration avec les autres services de la Ville ? Une collaboration est actuellement en marche pour la préparation du projet d'agglomération 5. Le PA5 devra être déposé en juin 2025 auprès de la Confédération.

580 Culte protestant

3905.00 Entretien interne des bâtiments

Principalement le Temple Pestalozzi

Finances et sports

170 Bureau des sports

3012.00 Salaires personnel auxiliaire

Principalement liés à l'augmentation des tarifs des moniteurs des camps.

3653.14 Aides aux sociétés sportives

Correspond à un soutien pour des manifestations avec une prise en compte de la formation de la jeunesse, comprend également le triathlon.

171 Installations piscines/patinoire

4271.04 Locations restaurants / buvettes

4904.00 Imputations internes, loyers et redevances

La COFI s'étonne qu'il n'ait pas de répercussion entre ces deux comptes suite à l'encaissement dans les comptes du Services des bâtiments des loyers. La gestion du restaurant est reprise par BAT qui en assumera également les frais de réparation.

173 Stade Municipal

3189.00 Autres prestations de tiers

L'augmentation correspond à l'engagement d'une entreprise de nettoyage en complément de notre personnel actuel. Pour rappel avec le nouveau stade, nous passons de 8 vestiaires à 22 plus toutes les nouvelles surfaces communes.

193 Unité géomatique et informatique du territoire (SIT)

Actuellement 8 communes clientes soit celles de Grandson, Orbe, Yvonand, St-Croix, Cuarny, Giez, Bonvillars et Concise.

Il est prévu de développer d'avantage la collaboration avec les communes du district avec une présentation des outils informatiques disponibles (retardée en fonction de la situation sanitaire).

200 Comptabilité générale

3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

Report du 75^{ème} anniversaire de l'ACVBC (Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux) sur 2021, compensé par compte 4653.00 Participation de tiers, sponsoring.

3184.00 Frais de contentieux et de poursuites

Il est surprenant de voir une baisse de ces frais au vu de la situation économique actuelle.

230 Amortissement et subventions divers

3312.00 Amortissements des bâtiments et constructions

Correspond à l'amortissement des anciens fonds d'études de la Commune.

Bâtiments et urbanisme

La COFI regrette mais comprend que certains travaux d'entretien sur le patrimoine de la Ville soient reportés pour des raisons d'économies budgétaires, néanmoins elle craint que cet élément engendre des coûts supplémentaires quand il faudra réaliser lesdits travaux.

Par ailleurs, le contracting lié au CAD-STEP engendre une forte augmentation du coût de la consommation d'énergie avec un accroissement global de l'ordre de KCHF 320'.

355 Bâtiments scolaires

3189.00 Autres prestations de tiers

Achat d'appareils de séchage par air, la COFI s'étonne du compte utilisé pour ces achats.

3312.00 Amortissements des bâtiments et constructions

Les deux principaux postes correspondent aux bâtiments scolaires et au Collège des Rives, et comprend également la nouvelle caserne du SDIS pour KCHF 180'.

426 Police des constructions

4313.00 Emoluments administratifs

La COFI s'interroge sur l'avancement de la révision de la tarification comme recommandé par la Cour des comptes ?

Travaux et environnement

16 Tourisme

3658.00 Aides et subventions pour l'économie publique, tourisme

Comprend notamment la contribution à l'Office du tourisme régional de CHF 12.80 par habitant sur une base de 30'200 habitants.

431 Voirie

3905.00 Entretien interne des bâtiments

L'augmentation concerne principalement des travaux liés à la vétusté des locaux de l'Ancien-Stand.

442 Environnement

3149.00 Organisation générale

Comprend KCHF 100' de mesures environnementales liées à la taxe forfaitaires déchets.

Jeunesse et cohésion sociale

516 Charges scolaires et parascolaires EP

3188.00 Frais de transport

L'augmentation est compensée au niveau de l'écolage des communes.

526 Charges scolaires et parascolaires ESDF

3512.00 Part communale à OSP-Nord

540 Orientation professionnelle

3161.00 Loyers et locations

Le déménagement sur le site d'Explorit ne sera pas effectué, ce qui va représenter une économie globale de l'ordre d'env. KCHF 50' sur le budget 2021.

720 Prévoyance sociale

3515.00 Participation à la facture sociale

La COFI relève qu'Yverdon-les-Bains au même titre que deux autres communes vaudoises n'est pas concernée par l'accord UCV / Canton sur la facture sociale, ceci en raison du plafonnement de l'aide.

Sécurité publique

182 Vélos en libre-service

3189.00 Autres prestations de tiers

Comprend également l'acquisition de vélos qui permettra de porter le total à 150 en 2022.

612 Charges de sécurité publique

3902.01 Part. aux coûts de la Police Régionale NV

Sans remettre en cause le travail de la police régionale, la COFI se pose la question de son financement futur vu l'augmentation budgétaire d'environ KCHF 600'.

616 Amendes

4313.00 Emoluments administratifs

4370.00 Amendes

La COFI relève que le montant total lui semble très optimiste.

65 SDIS

650.3312.00 Amortissements des bâtiments et constructions

La COFI s'étonne que l'amortissement du nouveau bâtiment de la caserne SDIS soit pris en charge par le compte 355.3312.00 (urbanisme et bâtiments) et non par le SDIS soit de manière directe ou soit via une imputation interne, ceci au vu de son utilisation régionale.

68 Stand de tir

680.3012.00 Salaires personnel auxiliaire

Correspond au chef-cibarré qui était facturé sous la police administrative compte 601.3012.00.

Service de la culture

Le Service de la culture sera très certainement le service le plus impacté par l'évolution de la crise sanitaire ce qui rend d'autant plus difficile l'exercice budgétaire.

152 Direction du Service de la culture

3653.00 Aides, subventions culture, loisirs

La COFI trouve regrettable la baisse du soutien à des manifestations populaires tel que le 1^{er} août à la Plage (-KCHF 20') et soirée du Nouvel An (-KCHF 14').

Comprend notamment KCHF 120', pour Numerik Games, les Brandons KCHF 40', Fête de la Musique KCHF 50', 1^{er} août à la Plage KCHF 30', Les Arpenteurs KCHF 50', La Dérivée KCHF 40', Nuit des Musées KCHF 15', Association Cygnes Création-Nova.Jazz KCHF 25'. Centre de documentation Pestalozzi KCHF 25'.

3653.06 Subventions culturelles

Dont KCHF 60' pour la Commission culturelle en faveur de divers projets artistes locaux.

3653.16 Subvention Jeux du Castrum et autres

Jeux du Castrum pour KCHF 170' et les Rendez-vous de la Place pour KCHF 15'.

157 La Marive

Elle rappelle au Conseil que la Marive coûte à la collectivité quelque CHF 3'700.-- par jour à charge du Dicastère de la culture.

Service des énergies

La COFI relève avec plaisir que ses remarques sur le budget de l'année précédente au niveau du recours aux autres prestations de tiers ont été prises en considération. En effet, le montant global alloué à ces comptes se situe plus ou moins au même niveau qu'en 2019 à l'exception du compte 837 Fibre optique, mais qui est compensée par une augmentation des revenus.

820 Achats et ventes gaz

La COFI relève en cas de libéralisation du marché du gaz, l'impact financier au niveau des revenus de notre Commune peut être très important avec notamment une forte baisse de la marge.

Charges par nature

Attribution aux fonds : il s'agit essentiellement du fond STEP, fonds déchets et fonds de renouvellement du réseau d'eau.

Aides et subventions : comprend notamment les aides complémentaires communales, couverture du déficit de TRAVYS, des versements à la Fondation Petitmaître.

Participations aux collectivités publiques : correspond principalement à la facture sociale, participation au SDIS et à la PCI.

Amortissements : lié au Collège des Rives, Axe principal d'agglomération, rue du Four, nouvelle caserne du SDIS.

Intérêts des dettes : ils diminuent malgré la croissance de la dette, ceci sous l'effet des taux d'intérêts très bas.

Biens, services et marchandises : amélioration du réseau routier et entretien des bâtiments scolaires, achat énergie.

Charges de personnel : augmentation de 8.7 EPT et engagement de 11 apprentis supplémentaires, augmentations statutaires.

Revenus par nature

Prélèvement sur les fonds : fonds de recapitalisation de la CIP et provisions pour gaz.

Autres prestations et subventions : subvention FAJE.

Remboursement des collectivités publiques : évolution du système de péréquation, facturation complémentaire à PNV et au SDIS.

Taxes, émoluments et vente : taxe sur les déchets, taxe CO₂, droit de timbre, vente énergie (sortie Y-CAD), adaptation du tarif du contrôle des habitants, prix de vente de l'eau.

Revenus du patrimoine : provision sur la vente future des terrains de Verdun (1/3 du montant).

Impôts : légère progression des impôts sur les personnes physiques, impôt sur le capital.

Personnel

Le budget 2021 prévoit une augmentation de CHF 2 millions comprenant une augmentation des effectifs de 8.7 EPT. A titre d'information, le coût du personnel a augmenté en l'espace de 8 ans sur la base des comptes de l'ordre de 31 % alors que les recettes fiscales n'ont progressé que de 14 % durant ce même laps de temps. Cette tendance se confirme malheureusement dans le budget 2021, ce qui inquiète la COFI, les charges de personnel constituant le 31.58 % du budget. Toutefois, la COFI relève l'effort de la Municipalité de participer à la formation des jeunes en fin de scolarité obligatoire avec la création de 11 nouvelles places d'apprentissage au sein de la Commune.

Conclusions :

La Commission des finances approuve les mesures prises pour gérer au mieux une situation financière dont l'évolution est préoccupante.

La COFI relève que sans des mesures d'anticipation et sans l'encaissement de produits extraordinaires, le déficit budgétaire de la Ville d'Yverdon-les-Bains se situerait aux alentours de CHF 10 millions.

Il y a lieu de garder à l'esprit que l'amortissement des importants investissements consentis au cours de ces dernières années va engendrer dans les années futures des incidences non négligeables sur les résultats des budgets.

Comme mentionné en préambule de ce rapport, la construction de ce budget est très compliquée tenant compte de la situation sanitaire actuelle, il n'est pas exclu voire même très probable, que le résultat final au niveau des comptes 2021 soit péjoré par cette crise.

De plus, les enjeux futurs liés à la révision de la péréquation financière intercommunale sont très importants pour la Ville. En effet, une baisse des recettes de la péréquation intercommunale aurait pour conséquence soit une hausse du taux d'imposition, et/ou une réduction des prestations en faveur de la population yverdonnoise.

Dans ce contexte, la Commission des finances réitère, comme les années précédentes, les recommandations suivantes :

- Que chaque dépense communale soit très rigoureusement examinée, y compris les préavis proposés au Conseil communal et leurs conséquences sur les investissements et sur les frais de fonctionnement.
- Que toutes les sources de revenus soient examinées avec attention avec notamment une mise en avant de son patrimoine pour, sinon améliorer, ne pas voir diminuer le degré d'autofinancement.
- Que les nouveaux investissements soient examinés de façon particulièrement critique, vu le poids qu'ils font peser sur la dette et les frais de fonctionnement.
- De renforcer de manière systématique une collaboration active interservices permettant une meilleure efficacité de l'administration communale.

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 23 novembre 2020